



*Mission Permanente de la République d'Haïti
auprès des Nations Unies*

SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

INTERVENTION

de

Madame Nicolé Romulus,

Déleguée d'Haïti à la Troisième Commission

Point 28 : Promotion de la Femme

New York, le 12 octobre 2010

(Vérifier au prononcé)

- 0 -

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit aux déclarations des distingués représentants du Guyana au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), du Venezuela au nom du Groupe des 77 et la Chine, et du Chili au nom du groupe de Rio de Janeiro.

Monsieur le Président,

L'un des acquis majeurs de l'époque actuelle réside dans une attention plus large de l'idée de la promotion de la femme. Une promotion non seulement en termes de croissance économique, mais surtout en termes humains. Pour ma délégation, l'idée de promotion de la femme répond à une condition de vie meilleure, à la reconnaissance du droit au travail, à l'éducation, au logement, aux services aux soins médicaux et à une respect de la diversité humaine.

Monsieur le Président,

La population haïtienne se compose de 51,8% de femmes. L'écart de genre est particulièrement remarquable en milieu urbain où l'on compte 86 hommes pour 100 femmes. Bien que nous nous souvenons de la présence de 30% de femmes dans les sphères de décision, des efforts ont été faits en ce sens. Le pourcentage de femmes dans l'administration publique est de 7,28%. La vie politique est encore dominée par les hommes. Au Gouvernement, au Parlement, dans les collectivités territoriales et, dans les Partis politiques. Cependant, des mesures incitatives non contraignantes à la participation des femmes, de leurs avantages économiques et sociaux au pays ont été prises par la loi électorale de 2003, en vue de renverser cette situation.

Dans les milieux urbain et rural, les femmes ont un fardeau disproportionné de la charge des soins en faveur des enfants et des autres membres de la famille. Environ 45% des ménages sont dirigés par des femmes ont beaucoup souffert de la situation de pauvreté en raison des faibles niveaux d'éducation et de l'absence d'opportunités de travail.

En juillet dernier, des réunions organisées au Palais National de la République de l'UNIFEM, Madame Nicole Kidman, la Directrice de l'UNIFEM, Madame Inès Alberti et d'autres défenseurs des femmes ont montré que priorité doit être accordée à l'autonomisation des femmes et qu'il convient sans délai de les intégrer aux programmes de création d'emplois et de leur fournir l'accès au crédit et aux opportunités de formation en vue d'assurer leur subsistance durable. En outre, des décisions ont été prises pour améliorer le système de sécurité sociale au profit d'une meilleure couverture des femmes.

C'est dans le cadre de la Conférence nationale organisée grâce à l'aide d'une organisation non gouvernementale, en l'occurrence le Centre d'Études et de Coopération internationale (CECI), a encouragé la recapitalisation des femmes entrepreneurs pour la reprise de leur activité économique. Ces femmes sont à même de répondre de leur petit commerce de subvenir aux besoins de leurs enfants, notamment pour la rentrée scolaire en ce mois d'octobre et de relayer la famille de cinq à sept personnes dont elles sont souvent les seules responsables.

Malgré une participation active des femmes haïtiennes dans le secteur économique, leur contribution n'est pas suffisamment reconnue et valorisée. Elles sont le pilier du monde rural. Cependant le séisme a mis à mal beaucoup de pression sur le monde où plus d'un demi-million de personnes sont déplacées. Cette situation est compromettante pour la sécurité alimentaire de milliers de familles paysannes qui doivent lutter pour survivre. Il est donc nécessaire de maintenir et d'amplifier les projets en cours dans les régions touchées par le séisme, de mettre l'accent sur la relance de la production agricole et de dynamiser l'appareil productif, c'est-à-dire des unités de production nationales et locales et le commerce. Il est caractérisé par une forte consommation de produits importés de sorte que la facilité de l'offre locale en termes de capacités à produire et à transformer. L'apport de la femme haïtienne est donc primordial à la construction de l'unité sociale.

La délégation d'Haïti ne saurait passer sous silence des cas de violence sexuelle dont sont parfois victimes les femmes et les filles, surtout celles qui vivent dans les camps sous des tentes, dans les régions affectées par le séisme. Des mesures appropriées ont été prises par l'Organisation Nationale Haïtienne en collaboration avec le AMUJUSTIN pour arrêter ce genre de pratiques.

grâce à ces mesures, leur incidence a nettement diminué. De plus, en mai dernier, le Ministère a lancé une vaste campagne de sensibilisation et d'information contre les violences sexuelles, particulièrement dans les régions affectées par le séisme. En outre, le Ministère a déployé environ 100 brigades et unités de police pour assurer l'hébergement de la capitale de la région avoisinante, ainsi que pour surveiller la situation des femmes déplacées exposées à des violences sexuelles. Ces équipes d'enquêteurs rejoindra une cinquantaine d'autres postes depuis le début d'août. Les résultats de ces enquêtes permettront aux acteurs de constituer de nouvelles bases de données. La gestion et l'analyse contribueront à un meilleur suivi et à la planification des actions futures dans le cadre de la coopération internationale. Les données recueillies serviront à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de soutien psychologique et médical des victimes ainsi qu'à la prise en compte des besoins des survivantes.

Sur le plan juridique, des réformes visant à garantir le respect des droits des femmes et l'égalité entre les sexes ont été opérées dans le code pénal. Le Décret en juillet 2005 relatif aux agressions sexuelles, faisant ainsi passer le viol de l'atteinte à l'honneur à un crime contre la personne. De ce fait, le viol et la tentative de viol, ainsi que le harcèlement sexuel peuvent faire l'objet d'une plainte sur la base des dispositions du code pénal relatives aux viols et aux attentats aux mœurs. Également, le Ministère a lancé une campagne d'éradication des stéréotypes sexistes dans les écoles et les médias, car dans la pratique, outre l'atteinte à son intégrité physique, les femmes victimes de violences sexuelles subissent des pressions de l'auteur de la violence, voire celle de la propre famille de la victime, la freinant dans son élan de saisine de la justice par peur de représailles. Ces pressions peuvent être en fait le résultat de la peur de représailles.

Mexique, le Président,

Ma délégation accueille favorablement l'adhésion de votre pays à l'Assemblée des Nations Unies chargée de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, suite de l'adoption de la Résolution 64/269 de l'Assemblée générale et voudrait souhaiter la bienvenue à votre déléguée, la Secrétaire générale adjointe de l'ONU Femmes. Nous sommes convaincus que sous sa houlette éclairée, ONU Femmes pourra de renforcer la

capacité des Nations Unies pour appuyer la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le monde. Ma délégation tient en haute estime le rôle que vous avez joué, Madame Bachlot, d'avoir fait du dévouement à Haïti en février dernier après le séisme du 12 janvier dans le cadre de son implication et son appui à la route en faveur des droits de la femme et de l'enfant.

Pour conclure, Monsieur le Président, au nom de la Délégation d'Haïti, je souhaite d'abord vous présenter mes félicitations ainsi qu'aux Membres pour la bonne marche des travaux de notre Commission et également les transferts de bienvenue et félicitations similaires. Ma délégation vous assure de son entière collaboration en vue de la pleine réussite de nos travaux.

Je vous remercie.